

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur André VITAL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/164946  
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.79/s393  
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Quatre Bras. Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de l'éclairage public.  
*Dossier traité par M. F. Guillan-Suarez*

En réponse à votre courrier du 18 mai sous référence, réceptionné le 26 mai 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 juin 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande porte sur le renouvellement de l'éclairage public de la rue des Quatre Bras dont le réaménagement avait fait l'objet d'une demande de permis examinée par la C.R.M.S. le 4 juin 2003. Les deux projets seront mis en oeuvre simultanément.

La rue des Quatre Bras est scindée longitudinalement par le tunnel Stéphanie et par le site propre du tram. Dans le projet d'éclairage, les deux parties ont été abordées séparément en ce qui concerne le nombre des appareils et la puissance des lampes, le côté sud étant légèrement plus éclairé. Les points lumineux existants de type 'autoroute' seraient remplacés par des armatures *Elipt* avec crosse *Architek* dans la continuité de l'éclairage de la place Poelaert. La hauteur proposée des luminaires effectuerait la transition entre les aménagements de la place Poelaert et ceux de la place Louise.

Le projet n'appelle pas de remarques particulières de la Commission si ce n'est que le raccord du projet d'éclairage avec les aménagements de la place Louise ne semble pas avoir été étudié. Cet espace, et notamment les trottoirs situés au croisement de la rue des Quatre Bras et du boulevard de Waterloo, est éclairé au moyen de candélabres de type Grand-Place / Sablon de deux hauteurs différentes (lanternes basses éclairant les trottoirs et lanternes hautes éclairant la voirie). La juxtaposition des nouveaux luminaires et des dispositifs existants posera donc un problème d'échelle et donnera un résultat particulièrement hétéroclite et peu esthétique. La Commission demande d'étudier plus précisément l'articulation de ces deux systèmes à l'angle de deux axes structurants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VANDERHULST  
Président f.f.